

19 MARS 2022

Envoyé en préfecture le 18/03/2022
Reçu en préfecture le 18/03/2022
Affiché le **19 MARS 2022**
ID : 056-215601626-20220315-DB20220317-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 15 mars 2022

RENOVATION ENERGETIQUE COMPLEXE SPORTIF SALLE COSEC DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION
- DISPOSITIF COHESION DES TERRITOIRES : BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Pascal GUERIF, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard CLERGEON à Hélène BOLEIS, Christian LAURENT à Christian PERRIEN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Jean-Luc SCIEUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Claude ORVOINE.

Secrétaire de séance : Isabelle GUSMINI

Présents : 28
Pouvoirs : 05

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

n°17

RENOVATION ENERGETIQUE COMPLEXE SPORTIF SALLE COSEC DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION
– DISPOSITIF COHESION DES TERRITOIRES : BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE

Rapporteur : Christian PERRIEN

Dans le cadre de la feuille de route « Engagement pour la cohésion des territoires », la Région s'est engagée à développer des mesures d'accompagnement des territoires dans l'accélération des transition, l'enjeu de vitalité des centres-villes et centres-bourgs et la garantie à disposer d'un premier niveau de service de proximité par le dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne ».

Chaque intercommunalité bretonne dispose d'une enveloppe financière.

Les communes proposent des projets répondant aux 4 conditions suivantes :

- ✓ Intégration au projet de territoire
- ✓ Implication des usagers et habitants
- ✓ Sobriété foncière
- ✓ Démarche énergétique et climatique bas carbone (audit énergétique préalable)

La Ville de Ploemeur étant engagée dans une démarche de développement durable et de transition écologique, elle a fait le choix de proposer le projet de rénovation énergétique du complexe sportif COSEC (isolation du bâtiment, amélioration de l'éclairage, remplacement du système de chauffage)

Les travaux programmés auront pour effet une réduction d'au moins 30 % des consommations énergétiques du bâtiment, mais aussi une réduction des charges induites ainsi qu'une amélioration du confort intérieur pour les usagers.

DEPENSES PREVISIONNELLES	
Nature de dépense	Montant[€]
Travaux	415 800 €
TOTAL Dépenses HT	415 800 €

RECETTES PREVISIONNELLES		
Source de financement	Montant [€]	Taux sur Montant H.T [%]
Etat (Agence nationale du Sport)	105 000	25%
CONSEIL REGIONAL (Bien vivre partout en Bretagne)	86 000	21%
Autofinancement	224 800 €	54%
TOTAL HT	415 800 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 2 mars 2022 ;

Vu l'avis de la Commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 3 mars 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE ET AUTORISE** le programme de travaux et le plan de financement du projet de rénovation énergétique du complexe sportif COSEC
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Bretagne au titre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne) pour le projet présenté,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire